 **JANVIER 2024**

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**(INS)**

**PROJET D’HARMONISATION ET D’AMELIORAITON DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L’OUEST ET DU CENTRE**

 **(PHASAOC)**

**CREDIT N°73110**

**SIXIEME ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE**

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT DES ENQUETEURS ET DES BIOMARQUEURS POUR LA SIXIEME ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE**

**Aout 2024**

1. Contexte et justification

La Sixième Enquête Démographique et de Santé en Guinée (EDSG-VI) s'inscrit dans le cadre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) de la République de Guinée, un plan triennal s'étendant de 2022 à 2025, élaboré dans un contexte de transition nationale. Ce programme intègre divers axes prioritaires, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Dans le secteur de la santé, une progression notable des indicateurs a été observée entre 2016 et 2020. Cette amélioration est attribuée à plusieurs facteurs, tels que l'augmentation de la couverture en infrastructures sanitaires, l'accès gratuit aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le recrutement du personnel de santé, la rénovation et l'équipement d'hôpitaux, la création d'équipes spécialisées dans la lutte contre les épidémies, et la construction de centres de traitement épidémiologique. Les domaines spécifiques analysés comprenaient la santé maternelle et infantile, le VIH/Sida, le paludisme et la nutrition.

En matière d'éducation, le système éducatif guinéen fait face à plusieurs défis, notamment les conséquences des grèves des enseignants, les disparités de genre dans l'accès et la rétention scolaire, et l'impact de la Covid-19 sur l'éducation des enfants issus de familles défavorisées. Ces facteurs contribuent à la prévalence d'une main-d'œuvre non qualifiée, freinant la productivité, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Le PRI aborde également les questions de genre à travers cinq axes principaux : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les violences basées sur le genre, le mariage d'enfants et les grossesses adolescentes, les obstacles à l'égalité des sexes, et les stratégies pour relever ces défis.

Ce plan de développement s'appuie sur des données issues de diverses enquêtes, telles que les précédentes EDS, l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018-2019, et l'Enquête Légère d’Évaluation de la Pauvreté (ELEP) de 2012.

L'élaboration du PRI vise à revitaliser l'action publique suite à la crise sanitaire et socioéconomique liée à la Covid-19, et à renforcer la résilience et les capacités nationales de gestion du développement.

Le PRI prévoit l'instauration d'un système statistique robuste pour le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre, s'appuyant sur des opérations de collecte de données telles que le quatrième Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH-4) et la sixième Enquête Démographique et de Santé (EDSG-VI). Sa réalisation fournira des données actualisées et fiables, essentielles pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de santé, en particulier en ce qui concerne la santé des femmes et des enfants.

Les informations recueillies seront cruciales pour le suivi de la mise en œuvre du PRI et pour évaluer la conformité de la Guinée aux engagements internationaux de développement tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La réalisation de l'EDSG-VI est donc une initiative clé du gouvernement guinéen, en collaboration avec ses partenaires au développement, visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la santé et à soutenir le développement socioéconomique du pays.

1. Objectif de l’EDSG-VI en guinée

L'objectif général de la sixième Enquête Démographique et de Santé en Guinée (EDSG-VI), est de recueillir des données statistiques fiables et valides au niveau national et international sur la situation sociodémographique et sanitaire de la population en particulier des enfants et des femmes de la Guinée.

 Cette enquête permettra d’évaluer certains progrès réalisés en ce qui concerne les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'autres engagements mondiaux et nationaux en matière de développement social.

1. CRITERES DE SELECTION DES enquêteurS
* L'enquêtrice / enquêteur doit participer activement à la formation des enquêteurs.
* L'enquêtrice / enquêteur doit se rendre dans les grappes affectées à son équipe.
* Localiser les ménages qui lui sont assignés.
* L'enquêtrice / enquêteur doit administrer les questionnaires dans les ménages qui lui sont attribués.
* L'enquêtrice / enquêteur doit s'assurer de la complétude et de la qualité des données recueillies.
* L'enquêtrice / enquêteur doit procéder, à la demande de son supérieur hiérarchique, aux corrections des erreurs, même s'il faut retourner dans le ménage.
* L'enquêtrice / enquêteur doit réaliser toute autre activité demandée par la hiérarchie en rapport avec ses attributions.
* L'enquêtrice / enquêteur doit rédiger un rapport d'activités réalisées.
* L'enquêtrice / enquêteur doit être prêt à passer plus de quatre mois loin de chez eux.
* La formation principale durera environ 5 semaines, tandis que le travail sur le terrain durera environ 3 mois.
* L'enquêtrice / enquêteur doit avoir un comportement irréprochable, car elle / il représentera l'INS lorsqu'elle / il se déplacera dans les communautés.
* L'enquêtrice / enquêteur doit s'attendre à passer de longues journées à marcher sur des terrains difficiles et accidentés pendant la saison des pluies.
* Les enquêtrices / enquêteurs interrogeront des ménages et des individus issus de milieux et de situations très divers sur une variété de sujets liés à la santé et à la démographie, y compris des sujets extrêmement sensibles liés à la santé reproductive et aux informations sur les relations intimes.
* Les enquêtrices / enquêteurs doivent toujours faire preuve d'humilité et ne pas porter de jugement.
1. QUALIFICATION/CRITERES DE SELECTION DES BIOMARQUEURS
* Titulaire d’un diplôme en biologie médicale ou de tout diplôme équivalent.
* Être capable de faire un prélèvement biologique et avoir au moins une expérience en enquête.
* Être capable de transporter un sac de matériel d'environ 15 à 20 kg pendant une période prolongée tout en traversant un terrain accidenté.
* Pouvoir travailler en équipe et être apte à travailler à des heures tardives sur le terrain.
* Avoir le sens des responsabilités.
* Être de bonne moralité.
1. Mission

Les Agents Enquêteurs : sont responsables de la collecte des données. Ils sont chargés de la reconnaissance, de l’identification et de la numérotation des structures et des ménages, et du remplissage des questionnaires dans les ménages sélectionnés.

Par ailleurs, ils s’occuperont de la vérification et du contrôle des questionnaires remplis. Ils auront comme attributions :

* appliquer correctement les normes et procédures des normes et procédures de réalisation de la collecte des données, identification et interviews des ménages, remplissage correct des questionnaires ;
* assurer la qualité des interviews réalisées, du remplissage des documents techniques et des résultats obtenus ;
* respecter le plan de travail et des échéances fixées pour la réalisation de la collecte des données ;
* veiller à ce que les dossiers techniques de collecte soit bien tenus et conservés.
1. Zones d’interventions

 Les agents (enquêteurs et biomarqueurs) travailleront sur toute l’étendue du territoire national. Donc ils doivent être prêts à aller partout en Guinée, pour la collecte de données.

1. DUREE DE LA MISSION :

Le contrat aura une durée d’au moins 80 jours. Mais en cas de résultats insatisfaits, le contrat peut être arrêté.

1. DEPOT DES MANIFESTATIONS D’INTERETS :

Les manifestations d’intérêts devront être faits uniquement en ligne sur le Site :  <https://eds.rgph.gov.gn>

La date limite de la manifestation sur le site ci-dessus est le 10 Août 2024 à 23h59

**Pour toute information : Tél** : 613007807 E**mail** : eds6guinee@gmail.com

Spécialiste passation de marchés PHASAOC/621 56 68 85 spmphasao@gmail.com